

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU MARDI 16 JUIN 2020 à 19h00

**Président** : René BEYLOT

**Secrétaire de séance** : Claire MERIGOT

**Présents** : M. ARCHASSAL, M. BEYLOT, M. CHANTEL, Mme DELARRAS, M. de L'ESTOILLE M. FAURE, Mme FONTAINE, Mme FOVEAU, M. GEAY, Mme MERIGOT, M. PELIN, Mme PERONNET, M. SCHIRMER

**Excusée** : Mme AVELINE (pouvoir à Mme MERIGOT),

**Absente** : Mme MOUSSELIN

**Date de convocation** : 9 juin 2020

\*\*\*\*\*

### **1 – Indemnité de fonction du Maire et des adjoints**

Sur proposition du Maire, le Conseil fixe les indemnités suivantes :

- Maire : 30 % de l'indice brut terminal, soit 1 166.82 € brut mensuel
- 1<sup>er</sup> adjoint : 6.60 % de l'indice brut terminal, soit 256.70 € brut mensuel
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint : 4.80 % de l'indice brut terminal, soit 186.69 € brut mensuel

### **2 – Délégations du Conseil consenties au Maire**

Dans le but de favoriser une bonne administration communale, le Conseil décide de déléguer ces compétences au Maire :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, qui peuvent être passés en procédure adaptée, lorsque les crédits ont inscrits au budget
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 €
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

### **3 – Autorisation pour utilisation de certains crédits budgétaires**

Dans un souci de préservation juridique de la responsabilité du Maire, le Conseil fixe le plafond dont le Maire peut faire usage de certains articles budgétaires.

- Article 6232 : fête et cérémonie : 500 € par opération
- Article 6257 : réception : 3 000 € par opération

### **4 – Indemnité du receveur**

Le Conseil décide de reconduire le versement de l'indemnité de confection des budgets au receveur.

### **5 – Droit à la formation des élus**

Le Conseil choisit d'axer la formation sur les thèmes des finances, de l'urbanisme, de l'environnement et du social. Les élus pourront choisir des formations dans la limite des crédits inscrits au budget.

### **6 – Annulation de loyers**

En raison des difficultés financières rencontrées par Christine ROUSSEL, gérante du multiple rural, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, le Conseil décide d'annuler ses loyers de mars à mai 2020.

**7 – Décision modificative**

Article	Libellé	Budget
	<b>A/DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
2315/217	Aménagement secteur église	+ 600
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 600</b>
	<b>B/RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 600
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 600</b>

Article	Libellé	Budget
	<b>A/DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
023	Virement à la section d'investissement	+ 600
022	Dépenses imprévues	+ 2 942
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 3 542</b>
	<b>B/RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
7088	Produits divers (Festigo)	- 5 000
73111	Contributions directes	+ 4 768
7411	Dotation globale de fonctionnement	+ 955
74121	Dotation de solidarité rurale	+ 996
74127	Dotation de péréquation	+ 1 991
742	Dotation élu local	+ 33
74834	Attribution de compensation TF	+ 29
74835	Attribution de compensation TH	- 230
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 3 542</b>

**8 – Commission communale des impôts directs**

Suite au renouvellement des conseils municipaux et à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, le Conseil propose 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants appelés à siéger à la commission communale des impôts directs.

**9 – Désignation des membres des commissions communales**

Voir tableau annexé.

**10 – Vente maison Guillot**

Le Conseil autorise le Maire à signer la vente de la maison léguée par Lucienne Guillot, à M. et Mme VALLET pour la somme de 67 000 € net.

**11 – Questions diverses**

- . **Belvédère** : le Maire rappelle les démarches engagées avec les propriétaires restées vaines à ce jour et stoppées en raison de la crise sanitaire. Il propose de les recontacter pour leur faire une ultime proposition.
- . **Ecole** : les enseignantes ont demandé à ce que le parquet des classes soit remplacé par un sol vinyle. Avant d'engager des travaux coûteux, le conseil décide d'en examiner la structure.

Le Maire,  
René BEYLOT

